



**Contrat pour les marchands,
artisans et exposants**

Règlements et politiques 2019
29 au 31 mars 2019

**Centre des Congrès
de Québec**

Mot de bienvenue

Du 29 au 31 mars 2019 se tiendra la neuvième édition officielle du Festival Nadeshicon.

Pour la toute première fois, le Festival se déroulera au Centre des congrès de Québec!

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à ceux qui se joignent à nous cette année et également à tous ceux qui reviennent au Festival Nadeshicon.

Ce guide est conçu pour les marchands (commerçants qui vendent de la marchandise), les artisans (artistes vendant leurs créations) et les exposants (organisations cherchant, à priori, de la visibilité au cours du Festival Nadeshicon).

Cette année, les réservations des espaces marchands se feront sur le principe du premier arrivé, premier servi tandis que les artistes seront sélectionnés selon un système de loterie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au:

Dealers@nadeshicon.ca

Au plaisir de vous y voir,

Maude Cuerrier
Présidente du Comité Exécutif

I. Introduction

Le Festival Nadeshicon est une initiative du Club Animé Québec, une association étudiante de l'Université Laval accréditée depuis 1992. Son nom provient de « Nadeshiko », le mot japonais désignant la fleur d'œillet qui fleurit au printemps et fait référence à l'expression « Yamato Nadeshiko », synonyme de la femme parfaite.

La vocation du Festival Nadeshicon, situé à même le terrain de l'Université Laval, à Québec, demeure la promulgation et la célébration de la culture japonaise telle que véhiculée par les mangas tout en éduquant le grand public sur la réalité de la culture japonaise autant actuelle qu'ancestrale.

Les billets, au coût de 30\$ chacun en prévente et 40\$ lors du Festival (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans), permettent aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon et ce, à prix abordable.

Serez-vous de ceux qui feront vibrer le Centre des congrès de Québec en mars prochain?

1.1. Mission

Les objectifs du Festival Nadeshicon se détaillent en trois points :

- 50% anime et 50% culturel
- Familial et général
- À faible coût

Nous permettons aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon sans se ruiner à la porte d'entrée. Ainsi, les festivaliers peuvent épargner sur le coût d'entrée et donc, dépenser de plus grandes sommes dans la salle marchande, une partie vitale de toute convention.

À Nadeshicon, vous pourrez retrouver :

<ul style="list-style-type: none">• Mascarade• Défilé de mode japonais• Salle marchande• Panels• Invités• Concerts	<ul style="list-style-type: none">• Nadeshicon Idol• Activités liées au Cosplay• Photographes• Danses culturelles• Visionnements d'animés• Nourriture japonaise
---	--

1.2 Achalandage

Depuis sa première édition officielle en 2011, Nadeshicon a accueilli plusieurs milliers de festivaliers venant de partout au Québec et de l'extérieur de la province.

Lors de sa dernière édition, le festival a accueilli près de 2400 participants, soit une augmentation de 262% depuis sa première édition.

Notre public actuel se compose à 39% de jeunes de 16 à 19 ans et de 37% de 20 à 25 ans dont 68.5% proviennent de la ville de Québec.

II. Salle marchande

La salle marchande, située dans dans la salle 2000-BC, accueillera les marchands, artisans et exposants.

2.1 Heures d'ouverture

Jour	Installation	Heures d'ouverture	Fermeture
Vendredi	9H à 15H	15H à 20H	20H à 21H
Samedi	9H à 10H	11H à 18H	18H à 19H
Dimanche	9H à 10H	11H à 17H	17H à 20H

2.2 Installation

Les marchands et artisans auront accès à la salle marchande durant les heures d'installation. Le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition selon les plages attribuées (durée limitée). Vous devrez donc obligatoirement réserver une plage horaire afin d'utiliser ceux-ci sans quoi l'accès vous sera refusé.

La totalité des marchandises doit être installée à la fin des heures d'installation, afin que tout soit prêt pour l'ouverture (15H00 le vendredi, 10h00 le samedi et le dimanche). À partir de l'ouverture, le débarcadère ne sera plus accessible.

Pour des raisons de sécurité et en respect du règlement de la CNESST, les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans la salle d'exposition pendant le montage et le démontage. Les enfants faisant partie de l'équipe d'un exposant seront acceptés dans la salle d'exposition dès l'ouverture de cette dernière s'ils sont sous la supervision directe de l'exposant responsable en tout temps.

Si un exposant se présente à la salle avec un enfant durant la période de montage et de démontage, ce dernier n'aura pas l'autorisation de monter son stand à ce moment.

2.3 Ouverture

Tous les marchands et artisans doivent être prêts et à leur table avant l'ouverture de la salle au public (15H00 le vendredi, 10h00 le samedi et le dimanche).

2.4 Fermeture

Lorsque les festivaliers auront tous quitté la salle marchande, les marchands, artisans et exposants auront alors la période de fermeture (soit 20h00 à 21h00 le vendredi, 18h00 à 19h00 le samedi et 17h00 à 20h00 le dimanche) pour ranger leur matériel et quitter la salle.

Lors du démontage (dimanche), le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition des marchands, artisans et exposants (pour une durée limitée).

2.5 Sécurité

Après la fermeture, les portes de la salle marchande seront verrouillées. Aucun festivalier n'y aura accès. Cependant, le comité exécutif du Festival Nadeshicon et les employés du Centre des congrès pourraient avoir à y pénétrer dans certaines situations.

Veillez noter que le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement ne se tiennent pas garants de toutes pertes d'argent, vols ou bris de matériel.

2.6 Exposants

Les exposants seront installés dans la salle marchande et ils devront suivre ces présents règlements et politiques comme un marchand.

La location des espaces exposant nécessite l'approbation du comité exécutif du Festival Nadeshicon. Il vous sera donc nécessaire de communiquer directement avec ceux-ci à l'adresse: Contact@nadeshicon.ca

Veillez noter que les exposants pourront s'acquitter des frais reliés à la location d'une table par échange de services ou autres modalités.

III. Espaces marchands et artisans

3.1 Classification

3.1.1 Se classifie comme **MARCHAND** :

- Une personne ou entreprise qui vend des articles officiels, neufs ou usagés, produits en manufacture.
- Une entreprise qui vend des articles « faits maison », et enregistrée comme compagnie (personne morale à but lucratif) auprès du registraire des entreprises du Québec ou du Canada.

3.1.2 Se classifie comme **ARTISAN** :

- Une personne ou entreprise qui vend des articles « faits maison », enregistrée ou non auprès du registraire des entreprises du Québec ou du Canada

3.2 Tarifs

Voici les tarifs pour les marchands et les artisans (* tous les prix sont en dollars canadiens (\$CAD))

	Artisan	Marchand
1 table	140\$	220\$
Combo "L"	210\$	330\$
Combo "U"	-	850\$
Espace 9'x9'	-	425\$

- L'organisation du Festival Nadeshicon se réserve le droit d'annuler ou de refuser toutes applications à la salle marchande.
- L'organisation du Festival Nadeshicon pourra changer les espaces attribués à sa discrétion.
- Chaque espace marchand, artisan et exposant de base comprend une (1) table de 6pi x 30po (1,83m x 0,8m) et deux (2) chaises.
- Chaque Combo «L» comprend deux (2) tables ainsi que deux (2) chaises.
- Chaque Combo «U» comprend cinq (5) tables ainsi que six (6) chaises.
- Les espaces 9x9pi sont conçus pour ceux qui désireraient amener leur propre matériel et n'inclus que tables et chaises sur demande.
- Toutes les tables louées ne comprennent pas de nappes. Il est donc recommandé aux marchands et artisans d'amener des nappes afin de couvrir leur table et afin de recouvrir la marchandise en fin de journée.

3.3 Accès électriques

Un accès aux prises électriques sera disponible, sur demande uniquement, et au prix de 150\$.

3.4 Badges

- Chaque espace de base marchand ou artisan est accompagné d'un (1) ou deux (2) badges marchand ou artisan, selon les besoins.
- Chaque Combo «L», marchand ou artisan est accompagné entre un (1) ou deux (2) badges marchand ou artisan, selon les besoins.
- Chaque combo «U», est accompagné entre un (1) et six (6) badges marchand, selon les besoins.
- Chaque espace 9x9pi est accompagné entre (1) et six (6) badges.

Ces badges n'offrent pas de privilèges supplémentaires, outre le fait qu'ils pourront être transférés d'une personne à l'autre, en vue de la tenue de l'espace loué.

3.5 Paiements

• En personne

En argent comptant ou par chèque (non post-daté) à l'ordre du Club Animé Québec, au local du Club Animé Québec.

Club Animé Québec
Pavillon Maurice Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2216
Québec, QC, G1V 0A6
Canada

Le paiement devra être acheminé jusqu'à nous dans les 2 semaines suivant la confirmation de votre demande sans quoi vous perdrez votre réservation.

• Par Internet

Après complétion de votre formulaire web et confirmation de votre réservation, une facture Paypal vous sera alors envoyée à votre adresse courriel figurant sur votre contrat. Nous attendrons votre paiement au maximum 1 semaine à partir de la date de facturation Paypal, après quoi vous perdrez votre réservation.

Veillez ne pas envoyer d'argent comptant par la poste; le Festival Nadeshicon et le Club Animé Québec ne seront pas tenus responsables en cas de perte ou de vol du paiement envoyé par la poste.

3.6 Remboursement et annulation

Aucun remboursement pour les espaces marchand artisan ou exposant ne sera disponible. Certaines situations exceptionnelles pourraient mener à un remboursement partiel, à la discrétion des organisateurs de Nadeshicon.

IV. Stationnement

Voici les informations se trouvant sur le site Internet du Centre des congrès de Québec :

<https://www.convention.qc.ca/infos-pratiques/#stationnement>

Le Centre des congrès de Québec est relié par tunnel piétonnier à quatre stationnements intérieurs comptant 4 175 places. Ces parcs-autos sont gérés par Indigo et la Société Parc-Auto du Québec.

4.1 Tarifs Indigo

Stationnement Place Québec

Tous les soirs (7/7) - maximum : 16 h à 7 h 59, plage de 12 heures : 10 \$

Tous les jours (7/7) - maximum : 20 \$

Stationnement Delta

Tous les soirs (7/7) - maximum : 16 h à 6 h 59, plage de 12 heures : 9 \$

Maximum 24 h (maximum atteint de jour, après 16 h 31) : 18 \$

4.2 Tarifs Société Parc-Auto du Québec

Stationnement Place d'Youville

Stationnement édifice Marie-Guyart

Tous les soirs (7/7) - maximum : 16 h à 7 h 59, plage de 12 heures : 12 \$

Journée de semaine - maximum : 18 \$

Samedi - dimanche - Plage de 12h : 12 \$

4.3 Espaces payants dans les rues

Des espaces de stationnement avec parcomètre sont disponibles dans les rues autour du Centre et dans différentes zones de la ville. Des bornes de paiement dotées du système Payez-Partez facilitent votre stationnement. Les espaces sont généralement payants du lundi au samedi de 9 h à 21 h, ainsi que le dimanche, de 10 h à 21 h.

Optez pour l'application mobile de transport urbain COPILOTE qui vous permet de payer, sans frais additionnels, une place de stationnement de la Ville de Québec équipée d'une borne, qu'elle soit dans la rue ou un parc de stationnement. Copilote permet aussi de renouveler du temps de stationnement à distance, sans avoir à vous déplacer.

4.4 Bornes de recharge - véhicule électrique

Les propriétaires de voitures électriques peuvent recharger leur voiture à la borne de 240 Volts du Circuit électrique installée dans le stationnement de Place Québec, opéré par Indigo, et relié au Centre des congrès de Québec. Deux cases de stationnement sont disponibles pour les recharges, une case de service pour le branchement et une case vacante pour l'attente après la recharge.

Les informations mentionnées ne sont présentées qu'à titre informatif. Celles-ci peuvent être appelées à changer sans préavis.

V. WiFi

Voici les informations se trouvant sur le site Internet du Centre des congrès de Québec :

<https://www.convention.qc.ca/infos-pratiques/#wifi-gratuit>

Le Centre des congrès de Québec offre, le WiFi gratuit mur à mur, en tout temps. Vous bénéficiez d'une expérience sans fil maximale, avec une vitesse individuelle de 15 Mbp/s et des données illimitées. La couverture est totale, dans toutes les salles et les aires publiques, sans zones non couvertes.

5.1 Responsabilité du Festival Nadeshicon

Les informations mentionnées au point V ne sont présentées qu'à titre informatif. Celles-ci peuvent être appelées à changer sans préavis.

Le Festival Nadeshicon n'est pas responsable du WiFi fourni par le Centre des congrès de Québec.

Le Festival Nadeshicon ne peut être tenu responsable de la disponibilité et de la qualité du WiFi fourni par le Centre des congrès de Québec.

VI. Règlements du contrat

6.1 RÈGLES DE LA SALLE MARCHANDE

6.1.1 Le chargement et le déchargement de marchandises peut se faire à partir du débarcadère (Voir Annexe I) seulement durant les heures d'installation et de fermeture. Le Festival assignera une heure précise à chaque marchand, artisan ou exposant désirant utiliser cet équipement. Pendant ce laps de temps, les utilisateurs avec une plage attribuée ont la priorité sur l'utilisation du chariot élévateur. Le chargement et déchargement peut également se faire via les portes principales, pendant les heures d'installation.

6.1.2 Les marchands et artisans doivent utiliser les chaises et table(s) qui leur auront été assignées. Ils ne peuvent pas échanger les tables ou les chaises. Ils ne peuvent utiliser les tables ou les chaises qui ne leur ont pas été assignées, même si elles ne sont pas utilisées.

6.1.3 Les marchands et artisans doivent respecter leur espace alloué et ne pas empiéter sur les espaces voisins.

6.1.4 Les marchands et artisans ne peuvent céder leur espace assigné

6.1.5 Les heures d'ouverture, d'installation et de fermeture peuvent être modifiées sans préavis.

6.2 Badges

6.2.1 Les marchands, artisans et exposants, tous comme les festivaliers et autres participants, doivent porter leur badge, de façon visible, en tout temps pendant la durée du festival.

6.2.2 Les badges ne peuvent être partagés, sauf aux autres représentants de la compagnie ou de l'organisation, en vue de la tenue de l'espace loué.

6.2.3 En cas de perte du badge marchand ou artisan, il sera possible de s'en procurer un nouveau au prix de 30\$ (sauf exceptions).

6.2.4 Tous les marchands, artisans et exposants sont soumis aux mêmes règles de comportement que le reste des festivaliers, tel que décrit dans le guide de la convention.

6.3 Ventes

6.3.1 Aucune vente, de la part des marchands et artisans, ne peut avoir lieu sur les lieux du festival à l'extérieur de la salle marchande.

6.3.2 Aucune vente à pression ne sera tolérée sur les lieux du festival.

6.3.3 Les marchandises pour adultes doivent être recouvertes (d'une matière opaque) et ne pas être à la vue du public. Les marchands et artisans qui vendent du matériel pour adultes doivent s'assurer que les acheteurs sont âgés d'au moins 18 ans, au moyen d'une preuve d'identité. Toutes les marchandises doivent respecter les lois canadiennes et québécoises.

6.3.4 Aucune arme ou réplique d'arme ne peut être vendue sur les lieux du festival sans l'autorisation des organisateurs.

6.3.5 Aucune sollicitation ne sera permise sur les terrains de la convention en dehors de vos espaces marchands ou artisans attribués.

6.3.6 Aucun espace de rangement, en dehors de l'espace attribué dans la salle marchande, ne sera disponible pour les marchands et artisans sur les terrains de la convention, à moins d'un arrangement, au préalable, avec le comité exécutif de l'événement.

6.3.7 Il est strictement défendu d'effectuer toute loterie ou tous jeux de hasard qui demanderaient un permis de la Régie de la Société des loteries du Québec.

6.4 Sécurité contre les incendies

6.4.1 Il est interdit de bloquer le matériel de sécurité contre les incendies et les affiches à cet égard (extincteurs, prises d'incendie, portes, enseignes de sortie de secours et plans d'évacuation).

6.4.2 Les sorties des îlots de tables doivent être libres afin de pouvoir aisément y circuler.

6.4.3 Les stands, objets exposés et tables doivent être agencés de façon à ne pas restreindre :

- Les accès à toutes les issues et leur visibilité;
- La largeur totale de toutes les issues;
- La visibilité de tous les panneaux d'issues;
- L'accès au matériel contre les incendies;
- La largeur des couloirs de circulation (3 mètres).

6.5 Marchandises illicites

6.5.1 Conformément aux articles 406 à 412 du Code Criminel Canadien (L.R.C (1985), ch. C-46) et la Loi sur les marques de commerce (L.R.C (1985), T-13), il est interdit de vendre tout article reproduisant, sans consentement, une marque de commerce, tout article falsifiant, de quelque manière, une marque de commerce ou tout article possédant une marque ressemblante au point d'être conçue de manière à induire en erreur.

6.5.2 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de vendre tout article présentant une œuvre dont le distributeur ne possède pas les droits d'auteur ou le consentement de l'auteur original. Ceci exclu les marchandises officielles, pour lesquelles les droits d'auteurs sont préalablement enregistrés.

6.5.3 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de reproduire toute œuvre sur laquelle existe un droit d'auteur, dans un but lucratif. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, toute reproduction par calquage manuel, informatique ou photographique.

6.5.4 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de modifier toute œuvre sur laquelle existe un droit d'auteur, dans un but lucratif. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, la modification de produits officiels non destinés à l'altération par le consommateur ou le distributeur.

6.5.5 Conformément à La Loi Canadienne sur l'étiquetage des textiles (L.R.C. (1985), ch. T-10), sont interdites la vente, l'importation ou la publicité, par le fournisseur, d'un article textile de consommation dont l'étiquetage ne précise pas le contenu en fibres textiles. Ceci exclut certains articles conformément à la lois tels que : sacs à main, bagages, articles pour pieds, jouets, ceintures, banderoles et étendards.

6.5.6 Le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement se gardent le droit de demander le retrait de toute marchandise dont ils seraient incapables de déterminer la légalité ou le respect des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle.

6.5.7 Le refus de se contraindre au retrait d'un article, à la demande du Festival Nadeshicon, du Club Animé Québec ou des organisateurs de l'événement, pourra mener à l'expulsion du marchand ou de l'artisan.

6.6 Installation, démontage et nettoyage

6.6.1. Les marchands, artisans et exposants doivent respecter les heures indiquées aux fins d'installation et de démontage.

6.6.2 Tout article laissé dans la salle marchande après la fin de la convention sera, de facto, laissé aux soins du loueur de la salle, soit le Centre des Congrès de Québec. Le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement ne tiennent pas garants des pertes possibles en dehors des heures de location de la salle marchande et des décisions du Centre des Congrès de Québec.

6.6.3 Tout frais supplémentaires octroyés par le Club Animé Québec sur le contrat de location de la salle marchande et encourus par une occupation malpropre (ou ayant produit des dommages matériels) de votre espace alloué vous sera directement facturé.

6.7 Limitation de la responsabilité

6.7.1 Le marchand, artisan ou exposant accepte de dégager le Festival Nadeshicon, ses organisateurs et le Club Animé Québec de toutes responsabilités en cas de pertes ou de préjudice matériel, y compris, mais non limité à, la perte d'argent, les frais accessoires, bris et amendes.

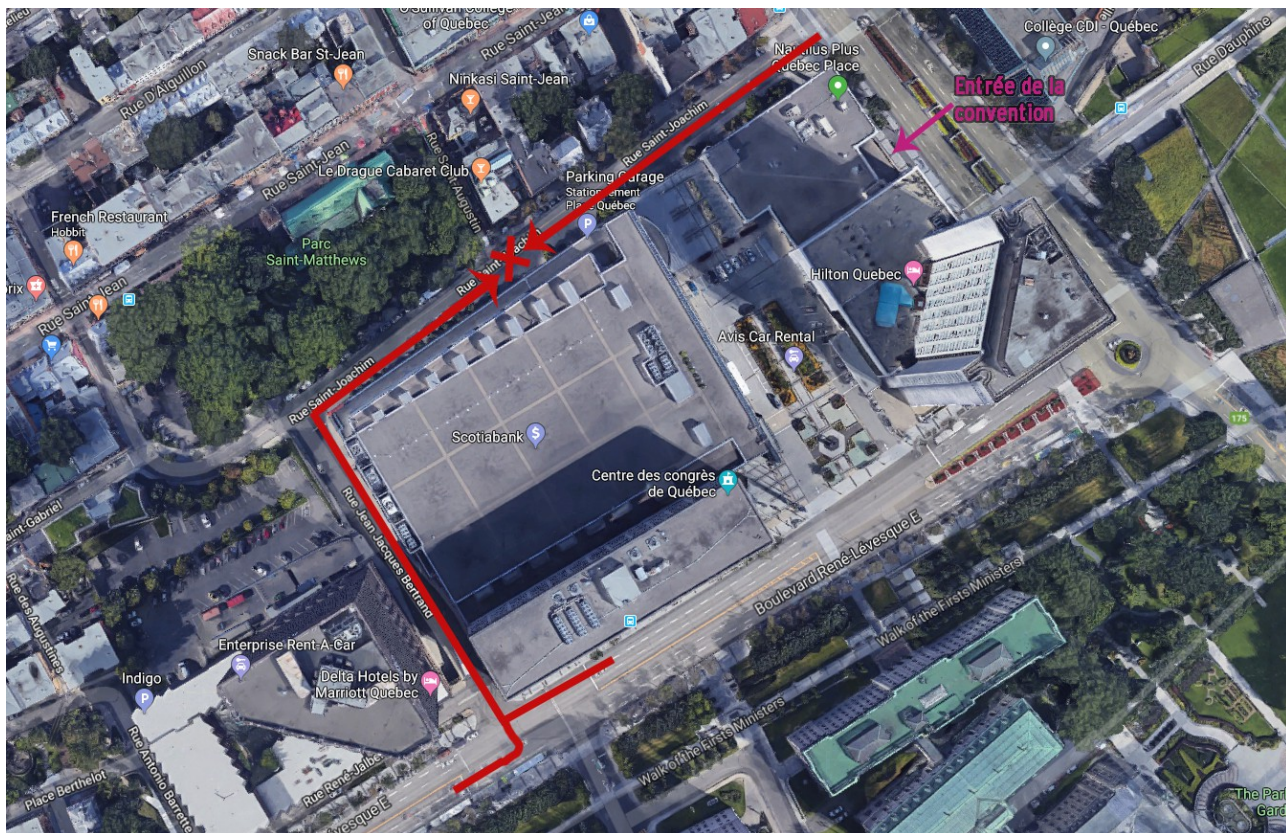
6.8 Licences et acceptation des risques

6.8.1 Tous les marchands et artisans sont responsables d'obtenir tous les permis nécessaires et autres permissions juridiques pour vendre leurs marchandises.

6.8.2 Tous les biens et les possessions du marchand ou artisan demeurent sous sa garde et sont sous sa responsabilité.

ANNEXE I

PLAN (DÉBARCADÈRE)



Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter : dealers@nadeshicon.ca